



RÉSOLUTION PRÉSENTÉE AU CHSCT DE L'AUDE DU 2 AVRIL 2021

Maintien de l'Action sociale dans le département de l'Aude et au niveau national

Considérant la volonté de régionalisation du réseau des délégations d'Action sociale et la disparition programmée des structures départementales de proximité ;

Considérant la volonté de sous-traiter et externaliser à des tiers privés l'Action sociale ministérielle ;

Considérant la multiplication des fermetures de restaurants administratifs sur l'ensemble du territoire ;

Considérant la vente planifiée de tout ou partie du parc de résidences de vacances EPAF ;

Considérant la baisse incessante des budgets de l'Action sociale ;

Demande le maintien d'une politique d'Action sociale, subventionnée par le Secrétariat général en fonction des besoins ;

Exige une augmentation des dotations et notamment des Crédits d'Actions Locales (CAL) ;

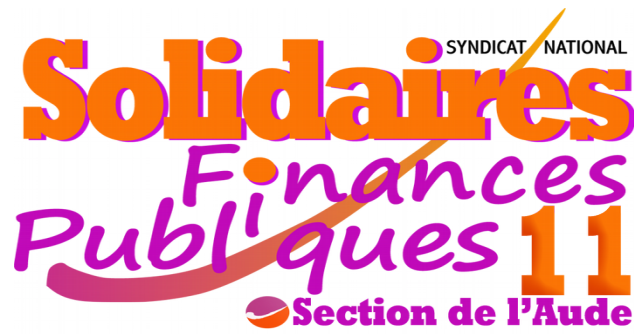
Refuse la vente du patrimoine mis à disposition de l'EPAF ;

Exige que l'État remplisse ses obligations de propriétaire en procédant à la rénovation et à l'entretien de ce patrimoine ;

Refuse la gestion de ces résidences par un opérateur privé ;

Exige que l'État assume son rôle d'employeur en sauvegardant les emplois des personnels en charge des résidences de vacances EPAF ;

Exige une véritable promotion des résidences auprès des personnels avec la participation active des délégations dont le rôle est essentiel ;



Exige une tarification plus adaptée aux moyens des agent(e)s pour les colonies de vacances et des vacances pour tous les enfants de 4 à 17 ans, sur l'ensemble du territoire, y compris les DOM-TOM ;

Exige la mise en place d'une aide au logement en fonction des revenus pour les agent(e)s ne bénéficiant pas d'un logement social ;

Exige un accroissement conséquent des réservations de logements à des tarifs sociaux dans les zones de tension immobilière, le logement étant le premier poste de dépenses pour les agents ;

Exige le remplacement progressif des prêts au logement par des aides non remboursables ;

Exige une restauration de qualité et respectant au maximum les circuits locaux ;

Exige une véritable politique de restauration collective sur l'ensemble du territoire avec une harmonisation des tarifs ;

Souhaite que la gestion de la restauration collective soit intégralement assurée par le Secrétariat général ;

Exige le déploiement de l'Association pour la Gestion des Restaurants des Administrations Financières (AGRAF) sur le territoire aux tarifs AGRAF ;

Rappelle que le titre restaurant ne doit pas être la règle mais l'exception à l'absence de restauration collective. Dans ce dernier cas, il est nécessaire d'augmenter conséquemment la participation de l'État employeur ;

Exige une politique dynamique de réservation de places en crèches tenant compte des besoins des agent(e)s préalable indispensable à l'égalité femmes/hommes ;

Exige la mise en place d'un réseau d'assistantes maternelles spécifique pour les personnels du Ministère,

Exige la mise en place d'aides à la garde d'enfants, aux activités périscolaires et au soutien scolaire pour les enfants jusqu'à 18 ans ;

Demande le maintien, voire le développement et le renforcement, du réseau des délégations départementales pour maintenir une action sociale au plus près des bénéficiaires et de leurs besoins ;

Demande le recrutement d'assistant(e)s de service social dans le périmètre de l'action sociale ;

Demande le maintien intégral des prérogatives des Conseils d'Action Sociale (CDAS), tant sur le plan départemental que national.